

COMMUNE
USSON EN FOREZ



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° D20261802-07

SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE - CFU
2025
M4 - RESEAU DE CHALEUR

nombre de membres en service	14
nombre de membres présents	12
pouvoir	1
abstentions	1
nombre de suffrage exprimé	12
VOTES : contre 0 pour	12
date de convocation :	13.02.2026

Présents : BÉAL H - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P
BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L - PAULET N
MAURICE M -BOUREILLE-G (12)

Le 18 février 2026 à 20h30, le conseil municipal réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mr Hervé BEAL, Maire, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
Résultats reportés	0,00	2 541,05	0,00	0,00	0,00	2 541,05
Opérations de l'exercice	94 562,98	116 600,95	0,00	0,00	94 562,98	116 600,95
Totaux	94 562,98	119 142,00	0,00	0,00	94 562,98	119 142,00
Résultats de clôture	0,00	24 579,02	0,00	0,00	0,00	24 579,02
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	0,00	24 579,02	0,00	0,00	94 562,98	119 142,00
Résultats définitifs	0,00	24 579,02	0,00	0,00	0,00	24 579,02

2° adopte le compte financier unique, dressé conjointement par la collectivité et le service de gestion comptable de Montbrison

Fait à Usson en Forez, le 25 février 2026
le Maire, Hervé BEAL



la secrétaire de séance,

